

Mise en œuvre de la compétence Collecte des OM¹ par le SYDEVOM et mise en service des PAV² :

Le transfert de la compétence "collecte des OM¹ en colonnes" au SYDEVOM est effectif depuis le 16/12/2019.

La collecte des OM¹, comme celle du TRI³ (compétence déjà transférée), se fait dorénavant par l'intermédiaire de colonnes neuves, dotées d'un dispositif identique de préhension (pince Kinshofer) dans certaines communes de la vallée de l'Ubaye.

Depuis le 16/12/2019, les anciennes colonnes de TRI³ « à crochet » et les conteneurs d'OM¹ dispersés sur la commune ne sont plus utilisables.

Les colonnes d'OM¹ et de TRI³ sont regroupées en PAV² dont la répartition est la suivante :

- . **Parking Casino**
- . **Parking de l'école (*nouvel emplacement*)**
- . **Zone de loisirs de Terres Neuves (*nouvel emplacement*)**
- . **Carrefour des Quatre Chemins (*nouvel emplacement*)**
- . **Aérodrome (*nouvel emplacement*)**
- . **La Lauze au bas de la RD9 (*nouvel emplacement*)**
- . **La Valette au pont Saint-Pons/Barcelonnette**

Pour l'instant, ces emplacements sont EN PHASE DE TEST

En effet, le choix de mettre en place dans un premier temps, essentiellement des colonnes aériennes va permettre de vérifier le bien-fondé de leur disposition sur le terrain et donc permettra de les déplacer si besoin.

Dans un deuxième temps (en 2020-2021), un certain nombre de colonnes aériennes sera remplacé par des colonnes semi-enterrées en fonction de leur intérêt pratique et de leur intégration paysagère mais aussi en tenant compte des contraintes en termes de réseaux souterrains existants.

N'HESITEZ PAS A NOUS TRANSMETTRE VOTRE OPINION
ET TOUTE REMARQUE CONCERNANT LA COLLECTE DES
DECHETS A SAINT-PONS !

POUR CELA, UN CAHIER DE DOLEANCES ET DE SUGGESTIONS A ETE
MIS A VOTRE DISPOSITION AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE.

VOUS POUVEZ EGALEMENT NOUS ENVOYER UN EMAIL A :

mairie-saintpons-ubaye@orange.fr

Horaires du secrétariat :

Lundi-mardi-vendredi de 13h30 à 17h00

Mercredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00

Tél. : 04 92 81 09 25

¹. *Ordures Ménagères* ². *Point d'Apport Volontaire* ³. *Emballages, journaux, papiers, verre*